

## Cherche la nationalite de mon arriere grande mere

## Par bouazza, le 01/05/2014 à 20:44

slt je cherce mon nationalites de mon arriere grande mere bouazza oum el khir

## Par youris, le 01/05/2014 à 21:11

nous sommes un site français de conseils juridiques et non un site d'une administration française ou autres pays!

## Par Jibi7, le 02/05/2014 à 11:51

Si vous avez de la famille en France,née ou décédée... vous pouvez demander et consulter les registres d'etat civil, dans l'acte de naissance intégral les parents sont mentionnés. Vous avez aussi des sites de genealogie sur lesquels vous pouvez vous renseigner par ailleurs par curiosité j'ai tapé le nom indiqué sur les pages blanches et ai trouvé qu'il y en avait + de 700..

sur les listes téléphoniques!

en sélectionnant les régions ou vous pensez avoir de la famille vous pourrez peut etre contacter des parents.

ps. Youris à une époque (si cela n'a pas changé) pour prouver sa nationalité française il fallait pouvoir remonter sur 3 générations, y compris pour des français nés de français en france..par ex dans les territoires d'alsace moselle, prouver que les parents grands parents et même beaux parents (par alliance) avaient été "réintégrés"..!